



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale du déconfinement

n° 5 - 5 juin 2020

● CRISE SANITAIRE

Arrondissement de CALAIS

Campagne de dépistage Covid à Calais

L'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et la préfecture du Pas-de-Calais ont organisé, en partenariat avec la Ville de Calais et l'Assurance maladie, des consultations médicales et de dépistages Covid de terrain.

Une opération s'est tenue à Calais, dans les quartiers de Fort-Nieulay, et de Beau-Marais ce jeudi 4 juin et a permis à **158 habitants** de réaliser gratuitement un test Covid et de bénéficier d'une consultation médicale.

Cette opération de dépistage s'inscrit dans la stratégie nationale « Protéger, tester, isoler » pour lutter contre le coronavirus.

Le préfet du Pas-de-Calais, la maire de Calais, et le directeur départemental de l'ARS, sont allés saluer les équipes médicales présentes.

D'autres opérations de ce type se tiendront prochainement.



Arrondissement de BÉTHUNE

Chantal AMBROISE, sous-préfète de Béthune, a remis le 2 juin un lot de 500 masques jetables à l'association **Second Départ**, située à Haillicourt, en présence de Gérard Foucault, maire de la commune. **Second Départ** intervient auprès des habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane. L'association accompagne également les personnes malades de l'alcool et autres addictions, ainsi que leur famille.

La promiscuité liée au confinement a entraîné une augmentation du nombre d'interventions et a aggravé certaines situations déjà connues de l'association.



Arrondissement de SAINT-OMER

Guillaume THIRARD, sous-préfet de Saint-Omer, a rendu visite aux fabricants de masques de l'arrondissement. Il a ainsi rencontré les employés de **Miditex** à Quelmes, des établissements **Duhamel** à Saint-Omer et d'**Audo-Tri**, à Saint-Martin-lez-Tatinghem.

Le sous-préfet a également visité la **Station** à Saint-Omer. Cet espace de coworking est doté d'un Fab-Lab, mobilisé depuis plusieurs semaines dans la production de matériels de protection sanitaire, notamment grâce à des bénévoles.

Il a salué l'ensemble des acteurs engagés (ouvriers, artisans, innovateurs, élus chefs d'entreprises et particuliers) dans cet élan de solidarité spontanée contre le Covid-19.





PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale du déconfinement

n° 5 - 5 juin 2020

LOISIRS

La réouverture des sites de loisirs

Dans le cadre de la mise en place de la deuxième phase de déconfinement, depuis le 2 juin, de nombreux sites de loisirs sont de nouveau autorisés à accueillir du public.

C'est le cas, par exemple :

- du dragon de Calais
- du parc départemental d'Olhain
- du centre national de la mer Nausicaa de Boulogne-sur-Mer



Des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, devront être observées en toute circonstance.

Les dispositions mises en œuvre devront faire l'objet d'une information du public par tout moyen et, notamment, par un affichage au sein des différents sites.

VIE QUOTIDIENNE

Reprise des examens du permis de conduire

La crise sanitaire a affecté la situation des écoles de conduite à des degrés divers. Outre l'incidence sur la sécurité routière, la détention du permis contribue directement à l'économie. Il était donc important de redémarrer les examens au plus vite.

Un protocole sanitaire a été élaboré pour fixer les dispositions que chaque école de conduite doit observer pour protéger les formateurs, les candidats et les inspecteurs.

Les examens du permis moto et du permis poids lourds ont repris le 25 mai. Ceux du permis B reprendront le 8 juin.

Le 3 juin, Denis DELCOUR, directeur départemental des territoires et de la mer, a rencontré les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité Routière (IPSR) pour échanger avec eux sur les conditions de cette reprise.



Le Pas-de-Calais compte

349

écoles de conduite
(auto-écoles et centres
de formation)
qui forment plus de

29 000

candidats chaque année.



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale du déconfinement

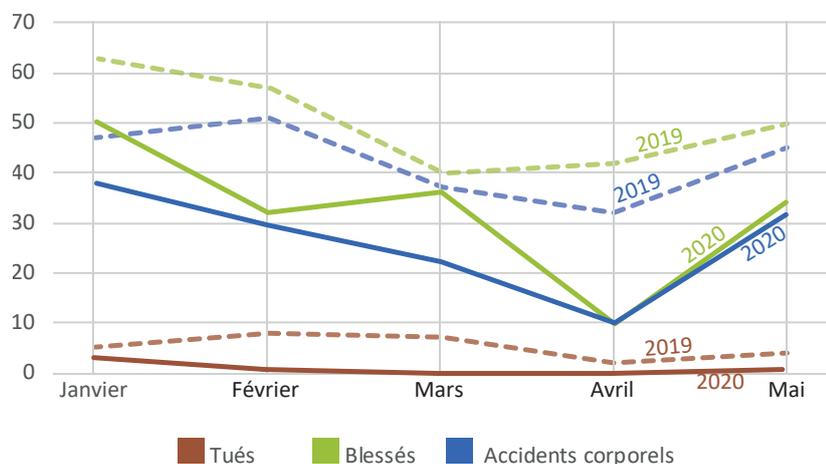
n° 5 - 5 juin 2020

● SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Des comportements de prudence à pérenniser

A la fin du mois de mai 2019, 26 décès étaient à déplorer sur les routes du Pas-de-Calais. Au 27 mai 2020, 6 personnes avaient trouvé la mort dans un accident de la circulation. Ces chiffres illustrent une tendance encourageante enregistrée depuis le début de l'année 2020 et accentuée par la réduction du trafic lors du confinement.

Chiffres de l'accidentologie sur les 5 premiers mois de l'année
Comparaison 2020 / 2019



Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, invite les usagers à pérenniser les comportements de prudence et de solidarité constatés lors de cette période.

Une hausse des grands excès de vitesse, liés au sentiment d'impunité ressenti par certains automobilistes, a toutefois été constatée par les services de police et de gendarmerie. Le préfet condamne fermement ces attitudes inadmissibles pouvant causer des drames et briser des vies.

● VIE ÉCONOMIQUE

Les dispositifs État en faveur des entreprises (au 3 juin 2020)

Le chômage partiel

19 471 entreprises concernées
16 769 entreprises indemnisées
120 882 salariés bénéficiaires
14,9 millions d'heures indemnisées
142 millions d'euros indemnisés

Le report de charges

27,459M€ d'impôts directs reportés
207M€ de charges sociales reportées

Le fond de solidarité

37 269 entreprises bénéficiaires pour
48,778M€

Le secteur du BTP

80% des salariés ont repris le travail

● SANTÉ



STOPCOVID disponible en téléchargement

StopCovid est une application qui s'inscrit dans le plan global de déconfinement du Gouvernement. Ses objectifs sont de se protéger, de protéger les autres et de soutenir les efforts des soignants et du système de santé pour stopper au plus vite la contamination et éviter une deuxième vague de l'épidémie de Covid-19.

Depuis le 2 juin, l'application StopCovid peut être téléchargée sur App Store et Google Play.